



COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 JANVIER 2016 à 19 h 00

Sous la Présidence de : Philippe GAMARD, Maire

Présents : Pascale PAULIN ; Sophie FLORET ; Farid DJOUABI ; Sébastien QUEYRANNE ; Sadia MAKCHOUCHE (adjoints) ; Georges- Frédéric MANDEL ; Jean- Pierre ALENGRIN ; Carmen MARTI ; Geneviève PUGET ; Dominique COMTE ; Andrée CORAILLER ; Houria MECHREF ; Martine CŒUR ; Marie-Josèphe STOLBOWSKY ; Patrick JERMIDI ; Morgan AURILIO ; Véronique JANIN ; Vincent SALVADOR.

Procuration : Gérard VIVIEN à Dominique COMTE ;

Absents : Michel ANASTASY ; Smaïl MECHEREF ; Houria RAHALI ;

Monsieur le Maire ouvre la séance publique à 19h10, le quorum étant atteint.

Le compte rendu de la séance du 14 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Patrick JERMIDI est désigné secrétaire de séance.

INFORMATIONS Décisions du Maire

N°001/2016 : Aliénation parcelle – renonciation à acquérir – zone Udb du P.L.U

Parcelle C N°2384 lieu dit « La Lauze » d'une superficie de 6 a 00 ca présentée par Me Pierre DEVINE, notaire, 8 rue de la République, BP N°14, 30150 ROQUEMAURE (**parcelle non bâtie**).

N°002/2016 - Aliénation parcelle – renonciation à acquérir – zone IIAU - du P.L.U

Parcelle A n°743 d'une superficie de 6 a 50 ca lieu dit « Fontagnac et Mortisson » présentée par l'étude de Me Denis BONGENDRE, notaire, ZAC de Tesan, 49 mpassé des Carignans 30126 SAINT LAURENT DES ARBRES (**parcelle non bâtie**).

N°003/2016 - Aliénation parcelle – renonciation à acquérir – zone IIAU - du P.L.U

Parcelle A n°714 d'une superficie de 2 a 79 ca lieu dit « Fontagnac et Mortisson » présentée par l'étude de Me Denis BONGENDRE, notaire, ZAC de Tesan, 49 mpassé des Carignans 30126 SAINT LAURENT DES ARBRES (**parcelle non bâtie**).

N°004/2016 - Aliénation parcelle – renonciation à acquérir – zone UAa - du P.L.U

Parcelle F n°741 d'une superficie de 7 a 60 ca lieu dit « Le Village » présentée par Me Denis BONGENDRE, notaire, ZAC de Tesan, 49 mpassé des carignans à 30126 SAINT LAURENT DES ARBRES (**parcelle bâtie**).

N°005/2015 : Aliénation parcelle – renonciation à acquérir – zone UAa du P.L.U

Parcelle F n°638 d'une superficie de 11 a 67 ca lieu dit « Le Village » présentée par Me Hélène PUECH - BONGENDRE, notaire, ZAC de Tesan, 49 mpassé des Carignans 30126 SAINT LAURENT DES ARBRES (parcelle bâtie).

N°006/2015 : Aliénation parcelle – renonciation à acquérir – zone Uc du P.L.U

Parcelles :

☞ F n°744 lieu dit « PONTALAZAU » d'une superficie de 16 a 89 ca

☞ F n°743 lieu dit « PONTALAZAU » d'une superficie de 0 a 17 ca

Présentées par Me AVIGNON Philippe, notaire, 1 rue Joseph LACROIX 30700 UZES (parcelle non bâtie)

N°007/2015 : Aliénation parcelle – renonciation à acquérir – zone Uc du P.L.U

Parcelle F n°745 lieu dit « PONTALAZAU » d'une superficie de 28 a 15 ca présentée par Me AVIGNON Philippe, notaire, 1 rue Joseph LACROIX 30700 UZES (parcelle non bâtie).

1. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R.

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°64-2015 du 21/09/2015, approuvant le rapport d'étude établi par le bureau d'architecture ARCHIVOLT en date du 17/09/2015, relatif aux aménagements nécessaires à réaliser, afin de permettre l'accessibilité des personnes handicapées dans les ERP (Etablissements recevant du Public) et les IOP (Installations ouvertes au Public) du patrimoine de la Commune ;

Le montant estimatif des travaux s'élève à 144 300 € HT.

Ils seront réalisés en 3 tranches détaillées dans le tableau de planification.

Le montant de ces tranches est réparti comme suit :

- Année 2016 : 47 850 € HT
- Année 2017 : 51 850 € HT
- Année 2018 : 44 600 € HT

Il propose de solliciter les aides financières suivantes :

- La D.E.T.R auprès des services de l'Etat,
- Un Fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes « la Côte du Rhône Gardoise » ;

Selon le plan de financement ci-après :

| | |
|-----------------------------------|-----------------|
| Montant du projet : | 144 300 € HT |
| D.E.T.R (40%) : | 57 720 € |
| F.D.C. (c.c.c.r.g. 40%) : | <u>57 720 €</u> |
| Total aides publiques sollicité : | 115 440 € |
| Part communale (20%) : | 28 860 € |

Approuvé à l'unanimité,

2. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la circulaire du Conseil Départemental en date du 24/11/2015, relative à la répartition du produit des amendes de police.

Il convient pour en bénéficier, de déposer un dossier de demande de subvention sur un projet ayant trait aux aménagements apportés en matière de sécurité routière.

Le dossier proposé concerne l'acquisition et l'installation de deux abris bus pour un montant prévisionnel de 10 000 € HT, dont l'un sera installé « avenue Sembrancher » au niveau du chemin de la Lauze, et l'autre rue « Baron Le Roy », au niveau du garage automobile.

Approuvé à l'unanimité,

La séance est levée à 19 h 20.

**Le Maire,
Philippe GAMARD**

